

Mairie de NEUILLY LE REAL

2, place de la Mairie

BP12

03340 NEUILLY LE REAL CCT 3

☎ 04 70 43 81 47

email mairie-neuilly-le-real@pays-allier.com



Naissance

Demande d'extrait d'acte de naissance

Un formulaire type de demande est téléchargeable sur le [site www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.do](http://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/accueil.do)

Il doit être transmis à la Mairie du lieu de naissance, accompagné d'une enveloppe timbrée pour la réponse.



Mariage

Demande d'extrait d'acte de mariage

Ce document doit être demandé à la Mairie du lieu de mariage accompagné d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

Formalités à effectuer avant la célébration de mariage

Un délai d'un mois et demi est raisonnable afin de respecter les différents délais d'affichage des publications.

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a son domicile ou sa résidence, en présence de 2 témoins minimum.

Pièces nécessaires (à fournir par les futurs époux)

- Copie de l'Acte de naissance datant de moins de 3 mois au jour du mariage,
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois au jour du mariage (facture d'électricité, feuille d'impôt, quittance de loyer,...).
- Pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité),
- si contrat de mariage, certificat du notaire,
- si mariage suite divorce, copie de l'acte de mariage portant la mention du divorce,
- si mariage suite veuvage, copie de l'acte de décès du précédent époux.

Pièces nécessaires (à fournir par les témoins)

- Copie d'une pièce d'identité à jour (carte Nationale d'identité, passeport, permis de conduire).



Décès

Demande d'extrait d'acte de décès

Ce document doit être demandé à la Mairie du lieu de décès, accompagné d'une enveloppe timbrée pour la réponse.

Formalités à effectuer lors de la déclaration de décès sur la commune

- pièce d'identité du déclarant
- apporter le certificat de décès donné par le médecin,
- apporter le livret de famille de la personne décédée.